

## STAGES DE FORMATION BAFA ANNEE 2020

<http://www.cemea.asso.fr/spip.php?article337>

**ARAMIS prolonge son partenariat avec les CEMEA de telle sorte que les jeunes qui souhaitent poursuivre une formation à tout moment de l'année (vacances scolaires ou non) puissent avoir accès, grâce à ce partenaire, à une diversité dans le choix des thématiques, des dates et des sites géographiques (même Outre-Mer).**

Le BAFA est une formation diplômante qui offre à toute personne qui la valide la possibilité d'accueillir des mineurs au sein des centres de vacances et de centres socioculturels afin de les éveiller autour d'activités éducatives ; ces formations mêlent apports théoriques, acquisitions pratiques, réflexions et mises en situation concrètes et nécessitent un investissement personnel de la part des jeunes stagiaires.

### RAPPEL

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), est ouvert aux jeunes de 17 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour du stage. Il se déroule sur une durée maximale de 30 mois, dans un ordre spécifique à compter du début de la formation.

A l'issue de chaque session, l'équipe des formateurs procède à une évaluation qui devra être satisfaisante pour permettre au jeune de passer à la session suivante.

La formation se déroule comme suit :

- **une session de formation générale**, d'une durée de 8 jours effectifs. La validation de cette première session permet d'obtenir la qualification d'animateur / animatrice stagiaire. Il permet d'acquérir une connaissance des enfants et des adolescents et de s'initier aux techniques d'animation (ex : activités en plein air, jeux, expression...),
- **un stage pratique** à effectuer dans un délai de 18 mois comptant dès l'entrée en session de formation générale et d'une durée de 14 jours minimum.

*La recherche du stage pratique devra être faite par le stagiaire. Pour ce faire, diverses structures sont susceptibles d'être contactées : Municipalités (animations post et périscolaires), Centres sociaux (organisation de Centres de loisirs), Comités d'entreprises organisateurs de Centres de vacances... Bien que ne disposant pas suffisamment de structures d'accueil pour recruter tous les stagiaires, ARAMIS peut, dans la limite des disponibilités, prendre des candidatures d'animateurs stagiaires/BAFA, enfants de parents de la DGAC ou METEO-FRANCE. Les dossiers de candidature pour le stage pratique sont disponibles sur le site [www.aramis-asso.fr](http://www.aramis-asso.fr).*

- **une session approfondissement** ou qualification de 6 ou 8 jours effectifs minimum. C'est la dernière étape de la formation d'animateurs / animatrices. Ce stage doit compléter la formation de l'animateur par la pratique et la réflexion sur un thème ou une activité. Il permet également au candidat d'effectuer un bilan de sa formation,

*Cette session, a pour objet de sensibiliser ou d'approfondir un thème spécifique en lien avec les Séjours Vacances ou Accueils loisirs. Pour s'inscrire, il faut avoir obtenu les validations de la formation générale et du stage pratique.*

**Conditions ARAMIS :** Etre âgé d'au moins 17 ans le 1<sup>er</sup> jour du stage et d'au plus 22 ans pour le stage de formation initiale, d'au plus 23 ans pour le stage d'approfondissement et pour ce dernier fournir la validation du stage pratique.

### ACHEMINEMENT

Attention : les stagiaires se rendent dans les centres de formation par leur propre moyen. Aramis et CEMEA n'organisent pas les acheminements et les trajets, qui sont à la charge des agents. Nous vous invitons fortement, si vous vous rendez en train sur le centre, à prendre l'assurance annulation/modification proposée par la SNCF (il se peut, exceptionnellement, que le stage soit annulé. CEMEA propose alors des stages de remplacement).

**COUT :** Aramis accorde une subvention à hauteur de 50 % sur le prix catalogue du séjour uniquement, sans les frais de transports, pour les tranches 5 avec un abattement supplémentaire si quotient familial.

CEMEA nous offre une réduction de 10 %, pour tarif groupe. Le relevé de compte qui vous sera adressé fait apparaître les 50 % ainsi que les 10 %.

### MODALITES D'INSCRIPTION

#### 1. Téléprocédure d'inscription :

Fiche BAFA 2020.docx

08/01/2020

En parallèle à votre inscription à l'un des stages CEMEA, vous devez vous rendre sur le site web <http://www.bafa-bafd.gouv.fr> pour vous inscrire auprès du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative.

**Pour vous inscrire, vous devez avoir une adresse électronique (mél), qui deviendra votre identifiant.**

**Cet identifiant est définitif ! Il ne pourra être modifié, même en cas de changement d'adresse électronique.**

**Notez-le bien et conservez-le précieusement !**

- Connectez-vous sur le site internet [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)
- Choisissez votre région de résidence en cliquant sur la carte de France pour être dirigé vers le portail d'accueil propre à votre région
- Cliquez sur le lien « je veux m'inscrire »
- Sélectionnez le bouton « BAFA »
- Renseignez le formulaire de préinscription
- Confirmez votre préinscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte de messagerie électronique
- Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription
- **Gardez précieusement votre n° d'inscription** qui vous sera utile durant tout votre cursus de formation et à présenter le premier jour du stage

## 2. PRE-INSCRIPTION ARAMIS :

- Pré-sélectionnez un stage sur le site internet <http://www.cemea.asso.fr/spip.php?article337>
- Cliquez sur la région souhaitée
- Cliquez, plus bas dans la page, sur le site internet avec l'url ou site web direct, vous donnant accès aux stages de la région.
- Dans la partie « rechercher une formation BAFA/BAFD », choisissez dans les menus déroulants le stage BAFA Général ou BAFA Approfondissement.

ATTENTION : ARAMIS ne subventionne pas les stages à l'étranger, mais uniquement ceux sur les territoires français.

Vous avez repéré un stage qui vous intéresse, vous pouvez alors procéder à une pré-inscription auprès d'ARAMIS, en complétant le dossier à adresser au secteur enfants.

- Cliquez sur le lien (fiche de pré-inscription « BAFA »).

Dans le cas où le stage est annulé, ce qui est exceptionnel, CEMEA vous contacte dès que possible, pour vous proposer d'autres stages maintenus parmi ceux de votre région.

- **Après étude de votre dossier par ARAMIS et la confirmation d'inscription reçue**, procédez à votre inscription du stage choisi sur le site CEMEA.

## 3. INSCRIPTION AU STAGE BAFA :

Maintenant que votre dossier a été étudié par ARAMIS et que vous êtes éligible à bénéficier de la participation de 50 % pour le stage BAFA que vous avez pré-sélectionné et des 10 % pour tarif groupe, vous pouvez procéder à l'inscription de votre stage directement sur le site CEMEA.

- Cliquez sur le site internet <http://www.cemea.asso.fr/spip.php?article337>
- Cliquez sur la région souhaitée
- Repérez l'onglet qui permet d'accéder aux stages proposés dans la région la partie « rechercher une formation BAFA/BAFD », choisissez dans les menus déroulants le stage BAFA Général ou BAFA Approfondissement.

ATTENTION : ARAMIS ne subventionne pas les stages à l'étranger, mais uniquement ceux sur les territoires français.

- Allez jusqu'au bout de l'inscription (choix internat ou demi-pension).
- Votre inscription part directement au CEMEA qui vous délivrera par mail une confirmation d'inscription.
- **Attention, ne tenez pas compte de la demande d'acompte adressé par le CEMEA. ARAMIS reçoit les factures et s'en acquitte. Renvoyez votre correspondant CEMEA vers ARAMIS en leur communiquant notre boîte mail commune au secteur enfants.**